



RELEVÉ DE DISCUSSION

Type de Réunion	Bureau de l'EPAGE du bassin du Viaur
Date	12/01/2021
Rédacteur	Karine LACAM - SMBV Viaur
Validation	Monsieur REGOURD – Président SMBV Viaur
Ordre du Jour	<ul style="list-style-type: none"> - Bilan des travaux du programme de travaux gestion des cours d'eau (PPG) : <ul style="list-style-type: none"> o Bilan technique o Bilan financier o Choix des orientations de travaux pour les prochaines années - Bilan financier de l'année 2020 et Orientation 2021 : Préparation du Débat d'Orientation Budgétaire - Questions diverses

Personnes Conviées		Structure	Présent
Rolande	AZAM	TANUS	
Jean-Marie	BANCAREL	VEZINS DE LEVEZOU	X
Joël	BARTHES	ARVIEU	
André	BORIES	GRAMOND	X
Marie-Claude	CAMPAGNARO	LEDAS ET PENTHIES	X
Thierry	COUET	JOUQUEVIEL	X
Emmanuel	CROS	LAGUEPIE	X
Gilbert	DALMAYRAC	SAINT JEAN DELNOUS	X
Serge	DEBAR	BOR ET BAR	Excusé
Laurent	DESHAYES	LAPARROQUIAL	X
Françoise	EMERIAUD	TANUS	X
Jérôme	FALIPOU	LESCURE JAOWL	X
Stéphane	FOURY	FLAVIN	
Sandrine	JANKOWSKI	BOUSSAC	Excusée
Yves	LATIEULE	AURIAC LAGAST	X
Joël	LAUGIER	BARAQUEVILLE	Excusé
Bernard	MAGES	LAGUEPIE	
Guy	MALATERRE	PAMPELONNE	X
Jean-Marie	MALLEVIALES	TREMOUILLES	X
Daniel	MARTIN	MONTIRAT	
Paul	MARTY	LA SALVETAT PEYRALES	X
Régis	NESPOULOUS	COMPS LAGRANVILLE	
Geneviève	NOUYRIGAT	AURIAC LAGAST	
Marie	PEAN-BARRE	STE JULIETTE sur Viaur	X
Yves	REGOURD	LE VIBAL	X
Sonia	RICHARD-MUNOZ	MIRANDOL BOUGNOUNAC	Excusée
Guilhem	SIGAUD	SEGUR	Excusé
Vincent	SUDRES	NAUCELLE	X

Personnes présentes sans voix délibérative :

Serge	CHRISTMANN	TREMOUILLES	X
-------	------------	-------------	---

Nombre total de représentants siégeant au Bureau : 27

Nombre de Présents : 17

Le quorum est donc atteint, le bureau peut valablement délibérer

I. BILAN DU PROGRAMME DE TRAVAUX

Voir document de séance

Le bilan présenté porte sur les travaux effectués 2009/2019.

Le montant total est de 3 150 000 euros pour :

- 190 km de berges protégées : 158 km de clôture barbelé et 32 km de clôture électrique.
- 10 000 plantations.
- Plus de 100 passages empierrés.
- 60 descentes aménagées.
- 40 bacs d'abreuvement
- 30 pompes de pâtures
- 20 mares
- 9 passerelles
- 180 épis végétaux
- 4 seuils supprimés
- 600 m de cours d'eau renaturés
- 190 m remis à ciel ouvert

Si l'on regarde plus précisément l'évolution de la typologie des travaux :

- La longueur de cours d'eau mise en défens par an par l'équipe reste globalement stable (environ 19 km par an)
- Par contre le nombre de passages empierrés et de systèmes d'abreuvement (bacs, descentes, pompes) est en très nette augmentation. (*voir tableau document de séance*)

Parallèlement :

- les modalités de financements de l'Agence de l'Eau ont évolué : diminution du taux d'accompagnement de 10 % et financement sur du HT au lieu du TTC précédemment
- les travaux d'aménagements sont réalisés par des prestataires et sont en augmentation (demande grandissante, évolution de la typologie de travaux)

En conclusion :

L'autofinancement permettant de boucler les dernières tranches de travaux est en très nette augmentation.

Il est donc indispensable de revoir les budgets alloués à ces travaux au regard des capacités de l'EPAGE Viaur.

Plusieurs pistes ont été présentées en séance.

Les membres du bureau souhaitent, pour la préparation du budget 2021 que soit étudié les possibilités suivantes :

- Augmenter nos capacités d'autofinancement (actuellement 112 169 €) : augmentation de la cotisation GEMAPI (actuellement 3.28 €/habitant) : des simulations seront proposées lors de la réunion du Conseil Syndical concernant le DOB
- Fixer un ratio d'équipement (passage empierré, descente, bac...) par parcelle : l'EPAGE prend en charge l'autofinancement d'1 passage empierré et d'1 système d'abreuvement par parcelle. Si l'agriculteur souhaite que d'autres aménagements soient réalisés l'autofinancement (20 % du montant de l'équipement) sera à sa charge.
- Ajuster le temps de travail prévisionnel au temps réellement passé par chantier : actuellement seule la typologie de travaux est prise en compte : présenter dans le prévisionnel le coût de chaque chantier en fonction du temps de travail nécessaire à la réalisation mais aussi de l'éloignement et de la difficulté d'accès et de réalisation du chantier
- Faire remonter nos difficultés à nos partenaires financiers pour négocier une augmentation des taux, un financement sur du TTC une aide exceptionnelle liée au confinement Covid : demande auprès de l'Agence de l'Eau d'une aide exceptionnelle dans le cadre du plan de relance.
- Basculer, dans la mesure du possible, des crédits du budget principal sur le budget annexe GEMAPI.

**II. BILAN FINANCIER DES OPERATIONS 2020 INSCRITES EN FONCTIONNEMENT
ORIENTATIONS 2021 : PREPARATION DU DOB**

Le compte administratif provisoire a été présenté en séance.

Même s'il est clair que ce bilan est à ce stade prévisionnel (l'année 2020 n'est pas clôturée) il fait apparaître un déficit important sur le budget GEMAPI.

Les membres du bureau, valident les décisions modificatives permettant d'alimenter le budget GEMAPI à partir du budget principal à hauteur de 20 000 euros et indiquent que si cela est nécessaire cela pourra être renouvelé sur les années budgétaires suivantes.

III. QUESTIONS DIVERSES

⇒ Les arrêtés préfectoraux attendus viennent d'être validés :

- Arrêté de modification de périmètre : en date du 16/12/2020
- Arrêté de modification de la composition de la Commission Locale de l'Eau : en date du 04/01/2021

⇒ Programme aménagement du bourg de Cassagnes Begonhes :

Une requête déposée par les époux Salis auprès du tribunal administratif contre la Préfecture de l'Aveyron. L'acte administratif attaqué est l'arrêté de déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement. L'EPAGE Viaur est sollicité par la Préfecture pour fournir des éléments de réponse techniques.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 16h15.